

REPUBLIQUE MALAGASY

MINISTRE DU
PREVOT

DIRECTION GENERALE
ET DE LA FAMILLE

DIRECTION

DECRET N° 83/365 du 2/6/83
MPS.DGTFP.DFP.22021

portant nomination de Mademoi-
selle MOU... dans les cadres de
la Direction des services
sociaux.

LE MINISTRE DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/la constitution du 8 Juillet 1972 ;
(/la loi n° 25.10 du 13.11.1972 portant amendement de l'arti-
cle 17 de la constitution du 8 Juillet 1972 ;
(/la loi n° 16.62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/l'arrêté n° 2087/FF du 21.6.1972 portant règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/la loi n° 65.44 du 12.2.1965 portant et remplaçant le
décret n° 376 du 12.11.1963 fixant la structure des cadres de la catégo-
rie A des services de Santé ;
(/le décret n° 62.150.MF du 6.3.1962 portant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/l'arrêté n° 62/195/FF du 3.7.1962 portant la hiérarchisation
des divers services des ordres ;
(/l'arrêté n° 62/197/FF du 3.7.1962 portant les catégories et
statut général des fonctionnaires ;
(/le décret n° 62/198/FF du 3.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;
(/le décret n° 62/81/FF du 26.1.1962 fixant les conditions
dans lesquelles les fonctionnaires de la Direction des services
sociaux doivent subir les obligations militaires, notamment les articles 7 et 8 ;
(/le décret n° 62/50/FF du 14.1.1962 portant la prise d'effet
du décret n° 62/198/FF du 3.7.1962 relatif aux nomina-
tions, révocations, promotions et classements ;
(/le décret n° 74/470 du 11.2.1974 portant et remplaçant
les décrets n° 62/198/FF du 3.7.1962 et n° 62/199/FF du 3.7.1962
fixant les échelonne-
ments des fonctionnaires ;
(/le décret n° 79/154 du 13.1.1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/le décret n° 66/644 du 14.1.1966 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/le décret n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644
du 2.12.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/la lettre n° 4465/MEN.DGEOC.DGB. du 14.6.1982 du Directeur
de l'orientation et des bourses transmise par le Directeur de candidature
concernant la candidature ;

DECRET

.../...

48

ARTICLE 1 : En application des dispositions du décret n° 65.44 du 12.12.1953, l'Indigéniste LOUMIKOUNOU Louise, née le 29.12.1953 à Bafoulabé, titulaire de la Licence en Pharmacie obtenue à l'Institut de Pharmacie de Chine) est intégrée dans les cadres de la catégorie A, des Services sociaux (Sous-Direction) et nommée au grade de Indigéniste stagiaire, à titre 1^{er}.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JOIGS et communiqué partout où besoin sera./-

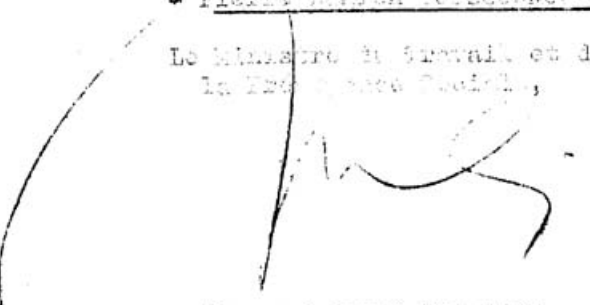
Brassaville, le 2 Juin 1963

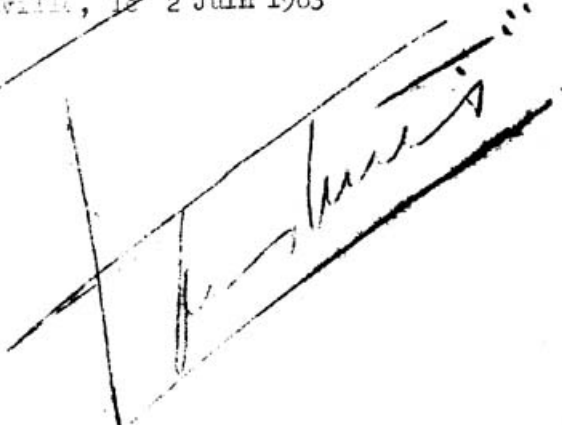
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

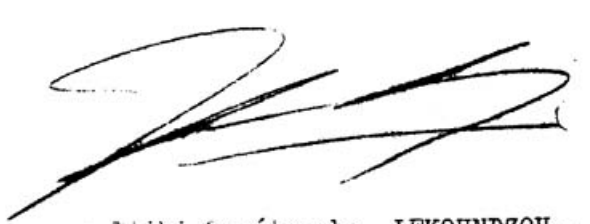

- Pierre Boudou BOUSSONOU-BOURDA. -

Le Ministre du Travail et de
la Fonction Publique,


- Bonnard BONNO MESSIOM. -


- Colonel Louis SYLVAIN GOM. -

Le Ministre des Finances,


- Léhi Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

ANALYSE :

JORFC.....1
DGFP.DFF.....3
DFF.Sol.....1
DJ.....3
DFF.....1
MPLI.....2
DFF.....3
L.S.S. EL.....1
S.G.F.C.....2./-

